

Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège



Le Ban



Bulletin
d'information
Décembre 2022



Diffusion restreinte

Sommaire

Le Petit Mot du Président	3-4
Appel à cotisation	5
Compte-rendu de l'AGS 2022 du CRMRLg	6-12
Belgian Defence Cadets 2022-2023	13-15
BDC 2022-2023 – 11 novembre 2022	16-17
Novembre, mois des cérémonies	18-19
La Défense active son ascenseur social	20-21
Le port de l'uniforme par les militaires qui ne sont plus en service actif	22-27
Les chèques-repas : aussi pour les réservistes	27
100 ^e anniversaire de l'inhumation du Soldat Inconnu	28-32
Vœux du CRMRLg	33
Les épicycles d'une tragédie	34-41
Coup d'œil dans le rétroviseur	42-45
Vendredi 30 septembre – Tir des partenaires	46-48
Samedi 12 novembre – Repas de Corps	49-53
Activités à venir :	
Visite culturelle au cœur d'Amercoeur	54-55

Le Petit Mot du Président

*Lt-Col Jean-François DOHOGNE
Président*

Chèr.e.s membres, chèr.e.s ami.e.s
du CRMRLg,

Nous approchons à grands pas du
relais d'un an vers l'autre, le temps béni
des Fêtes de fin d'année.

Un premier bilan à tirer de cette
première année de présidence ? Tout a déjà
été relaté pour ceux qui auront été lecteurs
attentifs de votre revue le Ban, mais aussi
au travers des courriels transmis par notre
précieux 2IC, le Cdt Hre Serge HENNI-
QUIAU, ou encore en parcourant notre site
tenu à jour par notre S5, le Cdt d'Adm Hre
Paul SCIMAR.



Il est difficilement envisageable d'améliorer actuellement la communication et la diffusion de l'information pour nous : en effet, la technologie moderne des réseaux sociaux présente une exigence de réactivité qui n'est pas à notre portée (toutefois si l'un.e d'entre vous désire prendre le costume de COM, le Comité vous ouvre les bras).

Nous l'avions déjà sentie fin de l'année passée : une crise économique amorcée sur fin de crise de la Covid-19. Celle-ci a pris l'affreux visage du conflit russo-ukrainien dès la fin février et rythme à présent notre quotidien. Pour ne prendre qu'un exemple représentatif, le prix du fuel de chauffage qui avait augmenté de pas loin de 50% entre février 2020 et février 2021, ne s'est point arrêté en si bon chemin, et est passé à un ratio de 100% d'augmentation en comparant février 2020 à février 2022. L'impact des combustibles primaires ne s'est pas privé d'avoir petit-à-petit (ou plutôt rapidement) des retombées sur l'électricité, entraînant tout le reste dans son sillage.

Le retour vers l'inflation est bien évidemment loin d'être réjouissant. Et nous, intéressé.e.s par l'aspect sécuritaire, nous devons rester vigilant car la situation actuelle nous mène vers une instabilité sociétale qui pourrait avoir des conséquences majeures si elle n'est pas contenue. En effet, une régression économique pourrait amener nos sociétés à réveiller des démons déjà vus et connus et dont nous devons nous défier et nous protéger.

Pas de discours alarmiste, mais simplement un moment de réflexion : ce conflit à nos portes, déjà âgé de NEUF mois est loin d'être terminé, et ses conséquences ne sont pas encore toutes connues. Tout conflit, tout local soit-il ou ainsi considéré, peut à tout moment s'étendre. Il serait donc inconscient d'ignorer le malheur et la douleur qu'il commet envers les plus faibles et les innocents qui n'ont pas la chance de s'en enfuir ou de s'en défendre.

Plus près de nous, alors que nous étions affairés avec les cérémonies du souvenir, les repas de corps et autres manifestations, nous retiendrons certes en nos mémoires le 15 novembre 2022, Fête du Roi : reprise élargie des bombardements russes vers l'Ukraine (imposant une réunion d'urgence du G7), COP27 n'éveillant pas de grandes avancées majeures dans le domaine du changement climatique, date du bond démographique mondial aux HUIT milliards d'être-humains, rencontre du Président américain avec le 1^{er} Ministre chinois. Beaucoup retiendront probablement plus l'envol des Diables Rouges vers le Mondial au Qatar (terminé en queue de poisson un 1^{er} décembre 2022) ?

La panique et la peur sont de très mauvaises conseillères, je vous encourage à rester les deux pieds sur terre, attentifs et vigilants sur l'évolution des choses : le changement est une chose qui reste immuable dans l'univers. Il est donc illusoire de penser que tout redeviendra comme avant. Pour ceux qui y ont été attentifs, l'été dernier à Madrid, l'OTAN a validé son 8^{ème} Strategic Concept (depuis la fin de la Guerre Froide). Il se tourne particulièrement vers deux axes principaux « readiness » (préparation) et « adaptability » (résilience) : en effet, à côté de la menace actuelle (situation du flanc Est de l'organisation), il faut pouvoir aussi se projeter vis-à-vis de menaces globales identifiées (sécurité cyber, guerre de l'information, pandémie, changements climatiques, crises énergétiques et autres risques spatiaux) à moyen terme (2030 en l'occurrence).

Je vous souhaite une bonne lecture de votre Ban (il est à nouveau riche, actuel et varié !) et conclurai positivement : Prenez soin de vous et des vôtres, restez « zen » et surtout passez tou.te.s de très beaux réveillons et d'agréables Fêtes de fin d'année, des moments essentiels d'entente et de partage, en famille et/ou entre ami.e.s.

*Pour rester membre du Cercle,
Pour être informé des activités,
Parce que simplement vous êtes Militaire de Réserve*

virez, dès aujourd'hui, votre **cotisation 2023** de
16,00 € sur le compte

IBAN : BE73 0000 3936 8660
BIC : BPOTBEB1

*du Cercle Mil Res Liège
Rue Saint Laurent, 79
4000 LIEGE*

Communication : Cotisation 2023, Nom et Grade



Vous retrouverez toutes les informations
utiles aux Réservistes à l'adresse :

www.crmrlg.be

Et nous restons joignables à l'adresse :

crmrlg@skynet.be

Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2022

*Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président*

L'assemblée générale statutaire de notre Cercle s'est déroulée le jeudi 17 novembre 2022 à 19 heures 45 dans les installations du Cercle au Quartier Médecin Lieutenant Joncker à Liège.

Cette manifestation a réuni les membres du Cercle qui se montrent toujours soucieux de la bonne marche de leur association et veillent attentivement au respect des statuts et du règlement d'ordre intérieur.



Déroulement de l'AG

Constitution du bureau

Président : Lt Col Jean-François DOHOGNE.

Secrétaire : Cdt Bruno VANDERVELDEN.

Scrutateurs : Lt Col Michel BYNENS & Lt Col Jean-Claude DELHOUGNE.

Ouverture de l'AG 2022 par le Président



C'est le Président, le Lt Col Jean-François DOHOGNE, qui a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants, en remerciant les membres du Comité et des membres du Cercle d'être présents à cette réunion importante pour la vie de notre association.

Il demande ensuite une minute de silence à la mémoire des militaires de réserve et connaissances décédés durant l'année écoulée.

Le Président n'a pas voulu nous assommer de discours ou de redites inutiles, il a simplement relaté ses prestations et la politique qu'il suit au sein du Cercle, à ce propos la rédaction vous invite à relire « Le petit mot du Président » des quatre dernières éditions du « BAN », c'est là qu'il expose l'essentiel de la politique du Cercle.

Principales activités du Président en 2022 :

- Mission militaire en Centrafrique (RCA) de janvier à juillet
- Fête Nationale à Liège le 21 juillet (Te Deum et réception)
- Participation au congrès CIOR Athènes (GRE) en août
- Commémoration à Fréthun (Pas-de-Calais, France) - Le Mémorial de l'OTAN a pour but d'honorer la mémoire des soldats (militaires, policiers et gendarmes) qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de l'OTAN.
- Colloque « Transmission de la mémoire » Huy le 9 novembre.
- Célébration de l'Armistice Armistice à Marche-en-Famenne.
- Fête du Roi le 15 novembre à Liège (Te Deum et réception.)

Bilan du Président pour 2022 :

- Belle relance des activités du Cercle.
- Belle représentativité externe.
- Un renouveau nécessaire sera nécessaire pour l'avenir.
- La situation des membres est stable mais il faut néanmoins penser à recruter.
- Les relations avec la Défense au Niv Nat Res s'avèrent importantes.



Rapport du Vice-Président – Cdt Serge Henniquiau



- Tenue des permanences trois jours par semaine, lundi mercredi et vendredi en matinée.
- Animation des réunions mensuelles du Comité.
- Gestion de l'impression et de l'expédition du BAN.
- Relations avec le Commandement Militaire de la Province de LIEGE.

Rapport du S1 – Cdt d'Avi Michel RINGLET



- Gestion du courrier entrant et sortant.
- Rapport des séances mensuelles du Comité.
- Relation avec notre concessionnaire d'occupation, la Province de Liège.
- Tenue à jour des registres.

Rapport du S2/S3 – Cdt Lambert L'HOEST



Activités organisées en 2022 :

Avril : - visite culturelle en Outremeuse
- AG URNOR.

Mai : - tir de police
- memorial day.

Juin : - cérémonie AS à Géromont
- visite au centre de formation provincial à Seraing et cocktail du Cercle.

Septembre : - barbecue des familles
- tir des partenaires.

Novembre : repas de corps.

Activités déjà programmées pour 2023 :

- Avr : Visite culturelle : Faubourg d’Amercoeur
Commémoration 10 Paras à Ougrée
- Mai : Mémorial day à Neuville-en-Condroz
- Jun : Tir partenaires
Cocktail
Commémoration AS à Géromont
- Jul : Fête Nationale – Te Deum Lg
- Sep : BBQ
- Oct : Tir Police

Belgian Defence Cadets session 2022/2023 :

- Effectif : 12 (4 filles – 8 garçons).
- 20 instructeurs et intervenants.
- Deux activités d’instruction par mois.
- Camp de 4 jours à Elsenborn.
- Visites d’unités.
- Participation aux cérémonies (11 novembre à Bruxelles – 8 mai au MNR à Liège – 16 juillet à Londres/Cénotaphe – 21 juillet défilé à Bruxelles)

Rapport du S4 – Col Philippe ROUSSEAU



Les finances de notre cercle restent tout-à-fait saines. L’année comptable qui s’est terminée le 31 octobre 2022 a cependant été marquée par la diminution de nos recettes.

D’une part le nombre de cotisants a légèrement diminué, d’autre part, nous n’avons reçu aucun soutien financier de l’URNOR pendant cet exercice comptable.

Nous avons cependant fait face à la reprise de nos activités et si le tir 2021 avait dû être annulé et remboursé, celui de 2022 a bien eu lieu ! Les frais liés aux activités militaires ou protocolaires restent limités grâce à l'intervention financière des participants. Cette politique nous permet d'assurer sereinement la continuité de nos actions.

Suite à un retard administratif au sein de la Défense, nous avons dû cette année avancer certains frais pour les activités des Belgian Defence Cadets. Nous terminons donc l'année comptable avec un léger déficit qui ne sera plus qu'un mauvais souvenir dès que nous aurons récupéré cette créance.

Merci à tous et toutes pour votre fidélité à notre Cercle.

Rapport du S5 – Cdt d'Adm Paul SCIMAR



A. Le BAN de Dec 2021 à Sep 2022 :

172 pages au service de l'Info de nos membres.

- Décembre 2021 > 40 pages.
- Mars 2022 > 44 pages.
- Juin 2022 > 48 pages.
- Septembre 2022 > 40 pages.

Diffusion : 385 exemplaires : papier (235) + e-mail (150).

Merci aux auteurs pour leurs articles.

B. Le Site Web et mailing-list :

Mise à jour continue du site suivant les activités.

Suivi des Belgian Defence Cadets au jour le jour.

Mailing-list : 176 contacts + comité

Rapport des commissaires aux comptes

Les Commandants BROEDERS Denis et MARCOTTE Eric ont fait rapport du contrôle des comptes du Cercle. Ils ont assuré à l'assemblée que les comptes sont impeccablement tenus et que toutes les dépenses ont fait l'objet d'un justificatif.



Approbation du bilan

Suite à l'avis des commissaires aux comptes, l'assemblée a donné décharge au S4 pour les comptes de l'exercice novembre 2021 – octobre 2022.

Fixation de la cotisation pour l'exercice novembre 22- novembre 23

Compte tenu de la bonne santé financière de la trésorerie du Cercle, le S4 a proposé de ne pas augmenter la cotisation annuelle et de la maintenir pour l'exercice novembre 2022 – novembre 2023 à 16 €.

Election des membres du Comité pour le mandat novembre 2022 – novembre 2024

Tous les membres sortants et rééligibles du Comité ont été réélus par l'assemblée.

Le scrutin a été effectué à bulletins secrets dûment déposés dans une urne à cet effet. Les résultats ont été attestés par les scrutateurs.

Il s'agit des personnes suivantes :

- Med Cdt Josquin FRANÇOIS.
- Cdt Lambert L'HOEST.
- Cdt d'Avi Michel RINGLET.
- Cdt d'Adm Paul SCIMAR.
- Pha Cdt Jean-Claude VUEGHS.

Signature du PV de l'AG CRMRLg 2022 par le bureau.

Clôture de la séance.

Réunion informelle suivie de la conférence du Président sur sa prestation en Centrafrique (RCA).



Belgian Defence Cadets – 2022-2023

Cdt Lambert L'HOEST
S3 BDC

Une nouvelle année scolaire commence et appelle dans la foulée une nouvelle session des BDC. Malgré peu de retour des écoles, nous avons pu accueillir huit nouveaux candidats intéressés par la Défense. Devant l'insistance d'anciens restés sur leur faim suite à une session un peu bousculée, nous en avons réintégré trois.

C'est donc à onze que nous avons commencé le programme de cette année.



La première journée, le Ma 27 Sep, fut consacrée aux tests de sélection :

- Administration par mes soins
- Essayage des tenues : Adjudant-Chef Olivier LOUWET
- Tests physiques (side bridges, abdominaux, pompes) : Lambert L'HOEST Jr
- QCM : CDT d'Avi Jean DANIELS & Michel RINGLET
- Lettre de motivation Mme Madeleine HENNIQUIAU et Geneviève DI DUCA
- entretien oral avec un membre du staff Serge HENNIQUIAU.



Se sont ensuite enchaînés trois samedis d'instructions. Au programme, découverte du département en partant du CHOD jusqu'aux différentes Composantes, Technique de Premiers secours (afin d'obtenir le Brevet Européen de Premiers Secours), les différents grades, Briefing par le Centre d'Information de Liège, du sport sous forme de course à pieds et séance d'Hébertisme, ainsi que du Drill et le montage de la tente. Ils ont pu ainsi bénéficier de l'encadrement du LCL BYNENS, des CDT DE TIEGE, SCIMAR, REYNDERS, RINGLET, DANIELS, HENNIQUIAU.





Le 11 Nov à la Colonne du Congrès à Bruxelles nous avons eu le privilège, en présence des autres Cadets, sous le Commandement du Chef de Corps du 1^{er} Lancier et sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi PHILIPPE de

participer aux cérémonies de commémoration de la fin des deux guerres mondiales et du centième anniversaire de l'enfouissement du Soldat Inconnu (voir récit d'une Cadette).

A ce stade, je peux déjà vous dire que nous avons, une fois encore, des jeunes motivés, intéressés, polis, et proactifs.

N'oubliez pas que vous pouvez suivre nos activités sur le site du CRMRLG > BELGIAN DEFENCE CADETS > Les BDC au jour le jour (session 2022-2023)



Belgian Defence Cadets – 11 novembre 2022

*Juliette KELKENEERS
Cadette BDC 2022-2023*



Ce vendredi 11 novembre 2022, nous, les Belgian Defence Cadets (BDC), sommes allés rendre hommage au Soldat inconnu à la colonne du Congrès à Bruxelles, ainsi que célébrer la 104^{ème} commémoration de la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale.

Vers 7h30, les BDC, se sont rejoints au quartier Med-Lt Joncker à Liège pour un briefing, après nous nous sommes changés. Ensuite nous nous sommes dirigés vers les véhicules militaires, cinq avec le Colonel et les autres avec le Commandant.

Nous avons fait le trajet jusque Bruxelles et une fois arrivés, nous nous sommes placés en rang et nous avons mis notre col blanc, ainsi que notre k-way vert. Une fois prêts, nous avons suivi en peloton et au pas le détachement des Cadets de la Marine, des Cadets de l'air pour rejoindre la colonne du Congrès avec les autres détachements de Cadets. Suivaient un petit détachement venu de Grande-Bretagne et les Cadets de la Police.

Une fois là-bas, nous nous sommes positionnés sur l'esplanade située à l'arrière du monument, entre les Cadets PolBru et les Cadets de l'Air. Par la suite nous nous sommes mis au garde à vous pour assister à l'arrivée du détachement d'honneur constitué de deux pelotons par composante (Terre, Marine, Air et Médicale). C'est la Musique Royale des Guides qui rehaussait la cérémonie

A côté de la colonne du Congrès, une dame a présenté les détachements et a raconté l'histoire du Soldat inconnu, dont on célébrait les 100 ans aujourd'hui.

Les emblèmes ont défilé pour rejoindre les détachements, puis nous avons accueilli sa Majesté le Roi Philippe accompagné de son escorte royale à cheval, qui est venu saluer les autorités de la Nation, après quoi, il a passé en revue le détachement d'honneur ainsi que les Cadets.

Après que la Brabançonne eu retenti, sa Majesté le Roi, quitta la commémoration et la tombe du Soldat inconnu fut ornée de couronnes de fleurs par les autorités Belges.

Pour conclure la cérémonie, les détachements d'honneur, ainsi que les cadets, qui se sont joints à eux, ont défilé devant la tombe du Soldat inconnu.

Suite à la cérémonie, pour finir cette journée en beauté, nous avons été diner à l'École Royale Militaire (ERM) de Bruxelles et puis nous sommes rentrés à Liège.



« J'ai trouvé cette journée incroyable, un souvenir et un moment qui se marque dans la mémoire. C'était dur de rester debout aussi longtemps, on dit merci au morceaux de sucres haha, mais un instant qui ne se présente qu'une fois dans une vie, je remercie le Colonel DI DUCA et le Commandant L'HOEST, de nous avoir donné l'occasion d'assister et de défiler à cette cérémonie. »



Novembre, mois des cérémonies

*Lt-Col Jean-François DOHOGNE
Président*

Il aurait été dommage de ne pas retenir quelques lignes à propos d'un colloque particulièrement intéressant sur le sujet. Le souvenir doit nous aider à construire l'avenir !

Organisé le 09 novembre dernier à l'initiative du Comité de Coordination des Associations Patriotiques de Huy et sa Région, dont le président n'est autre qu'un de nos éminents membres, en la personne du Cdt Hre Monsieur Jacki PLEINEVAUX, cet événement avait pour thématique : « Quel avenir pour la transmission de la mémoire portée par les cérémonies patriotiques ? »

Cet après-midi académique se déroulait dans la foulée de la Cérémonie du Relais sacré au Monument de la Victoire de Huy, histoire de mettre ceux qui y étaient dans le bain.

Après une brève introduction par Monsieur Adrien HOUSIAUX, échevin des associations patriotiques, de l'enseignement et de la jeunesse de la Ville de Huy, ainsi que par Monsieur Christophe COLLIGNON, Ministre des Pouvoirs Locaux du Gouvernement de Wallonie, l'animateur Michel VINCENT lançait le premier panel de présentations.

D'entrée de jeu, Monsieur Philippe RAXHON, Docteur en Histoire et Professeur à l'ULiège, nous rappelait l'importance de la mémoire liée à l'histoire, tout ceci en repositionnant et explicitant l'un et l'autre (Monsieur RAXHON a été président du Conseil de la transmission de la mémoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles entre 2009 et 2019). S'en suivait un exposé par Monsieur François DEBRAS, Professeur associé au sein du « Centre d'Etudes Démocratie » de la Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie de l'ULiège. Ce dernier s'est particulièrement penché sur la signification des doctrines ou attitudes particulièrement dangereuses (tels l'extrémisme, le populisme, ...), mais aussi sur l'impact du contenu et de l'utilisation des mots dans les discours (thématique particulièrement appréciable pour un public averti, sachant que son cours sur ce thème est programmé sur 06 heures complètes).

Une pause permettait aux participants d'échanger leurs impressions sur ces deux brillants exposés avant de se refondre dans un panel de présentations d'outils concrets reconnus et subsidiés dans le cadre de la transmission de la mémoire :

- ASBL CRECCIDE par sa directrice, Madame Evelyne WAONRY (www.creccide.be)

- ASBL AMI ENTENDS-TU par sa présidente, Madame Erika DONIS (www.amientendstu.be)
- ASBL TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE par son directeur, Monsieur Benjamin BLAISE (www.territoires-memoire.be)
- WAR HERITAGE INSTITUTE par sa tutrice, Madame Ludivine DE-DONDER, Ministre de la Défense Nationale (<https://warheritage.be/fr>)

Ces quatre associations et institution mettent à disposition un large panel d'outils didactiques pour les enfants, les adolescents et les enseignants. Elles sont accessibles par tout un chacun, intéressé par la transmission de la mémoire et conscientisation de l'histoire.

Monsieur Jean-François BACHELET, Docteur en Sociologie et retraité de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de l'ULiège, clôturait les débats en soulignant des thématiques importantes tournant autour des choix de société à faire, et donc nécessitant éventuellement une redéfinition de la démocratie et des valeurs dont nous voulons/devrions tenir compte pour une société plus juste et plus universelle. (un pan de ciel bleu dans la situation de crise actuelle à l'Est de l'Europe)

Même si ce bel événement n'a pas permis de réellement ouvrir le débat sur la question principale, peut-être et sans doute au grand dam de pas mal de participants (on comptait nombre de membres d'associations patriotiques, mais également les commandants militaires des provinces de Liège et de Namur), il a enrichi un public attentif et ouvre la voie à une meilleure analyse quant à l'avenir à dessiner pour les cérémonies patriotiques, instruments importants dans la transmission de la mémoire.

Le 11 Nov à SPA (Res et étudiants 7TQ)



La Défense active son ascenseur social

*Col Dominique DI DUCA
CEM*



Les comités de recrutement interne 2022 ont eu lieu ce 22 Nov 22. Au travers des différents comités 371 militaires ont été retenus. Félicitation à tous les concernés !

Il y a un total de 146 volontaires qui ont été retenus pour devenir sous-officier et il y a également 34 sous-officiers qui ont été retenus pour devenir officier. Le nombre de places ouvertes était nettement plus élevé (respectivement 276 et 50).

À côté de la promotion sociale, le recrutement interne offre également la possibilité aux militaires BDL de passer vers le statut de militaire de carrière, soit via une promotion sur base de diplôme, soit via le passage. Parmi les officiers, 6 officiers BDL ont été retenus afin de devenir officier de carrière ; 3 candidats n'ont pas été retenus. Chez les sous-officiers seules 57 places des 120 ont pu être remplies. Finalement, chez les volontaires, 129 volontaires BDL sont passés vers le statut de carrière, 95 comme volontaire de carrière et 34 comme sous-officier de carrière.

De ce fait, 1 candidature validée sur 2 a été retenue pour le statut de carrière dans la catégorie des volontaires et toutes les candidatures validées ont été retenues pour la promotion sur base de diplôme vers sous-officier de carrière.

L'année prochaine, le nombre de places pour la plupart des comités est comparable à celui de 2022, à l'exception du passage de volontaire BDL vers volontaire de carrière. Pour ce passage, deux fois plus de places seront prévues par rapport à 2022.

Les inscriptions pour le comité 2023 sont actuellement ouvertes. Tous ceux qui se trouvent dans les conditions et qui sont intéressés à participer au recrutement interne sont donc invités à soumettre leur dossier.

Les chefs de corps sont invités à diffuser cette information et cet appel le plus largement possible auprès de leur personnel.

Analyse du CRMRLg :

Au-delà de ces chiffres, avec les impressions reçues sur le terrain, que peut-on analyser :

- BDL : d'un contrat « CDD de 8 ans », en passant vers le statut « carrière » au-delà d'une progression statutaire, on passe vers un « CDI » plus réconfortant et plus stable ;
- Accès à une catégorie supérieure : comme dans plusieurs armées, on peut ainsi permettre à un militaire de gagner en responsabilités, encore faut-il qu'il en ait les moyens ce qui, souvent bien malgré lui, n'est pas toujours le cas faute aux sessions de formation écourtées afin d'augmenter la « production » de certifiés. Charge alors aux unités d'assurer les compléments de formation là où c'est nécessaire. Le temps économisé d'un côté dans les écoles est ainsi perdu en unité où des cadres disponibles doivent être recherchés ;
- Faible suivi des non-reçus, ce qui touche ainsi à leur motivation ;
- La Défense peut mieux choisir le personnel qu'elle souhaite garder, mais il est devenu indispensable de former adéquatement celui-ci ;
- Comment réaliser un doublement des promus alors que le score atteint en 2022 est déficitaire par rapport aux souhaits. De plus, lors du recrutement, même si les objectifs quantitatifs sont atteints, il n'en va pas de même au niveau qualitatif et, dans la durée, si des missions stimulantes ne voient pas le jour, il y a fort à penser que recruter qualitativement sera encore plus complexe.

En conclusion : L'ascenseur social de l'Armée existe toujours, encore faudrait-il l'adapter mieux à notre époque.



Vous retrouverez toutes les informations utiles aux Réservistes à l'adresse :

www.crmrlg.be

Et nous restons joignables à l'adresse :

crmrlg@skynet.be

Le port de l'uniforme par des militaires qui ne sont plus en service actif

*Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président*

Pour rappel et à la demande du Col BECKERS, Commandant Militaire de la Province de LIEGE, nous portons à votre connaissance les modalités de port de la tenue par des militaires qui ne sont plus en service actif, ainsi que le moyen d'obtenir l'attestation de qualité.

Port de l'uniforme par des militaires qui ne sont plus en service actif et de certaines catégories de personnes civiles

Ordre Général – J/571 C (10 Août 93)

Note de la Rédaction (Comdt Mil Prov LIEGE) : il est souvent fait référence à l'« OG-J 571 » relatif au port de l'uniforme par les « Réservistes Hors Cadre ». Nous croyons donc utile de le diffuser. Toutefois, la dernière version de l'ordre en question date du 10 août 1993, et certaines références ne sont plus d'actualité ou ne sont plus exactes. En accord avec HRE-DNR nous reprenons le texte ci-dessous



1. Principe

Le port de l'uniforme militaire est réservé aux militaires en service actif et à certaines catégories de personnes civiles (ex. : les magistrats de la juridiction militaire, les aumôniers militaires).

Sous réserve de conditions déterminées, certains militaires et certains civils qui ne sont plus en service actif peuvent revêtir l'uniforme.

Celui qui aura publiquement porté un costume, un uniforme, une décoration, un ruban ou autres insignes d'un ordre qui ne lui appartient pas, sera puni d'une amende de deux cents à mille francs (Code pénal, article 228).

2. Personnes pouvant revêtir l'uniforme sous conditions

- a. les officiers pensionnés ou ceux qui ont gardé leur grade à titre honorifique ;
- b. les officiers de réserve en disponibilité et les aumôniers militaires de réserve non en activité ;
- c. les sous-lieutenants miliciens en congé illimité devant effectuer un stage probatoire ;
- d. les officiers de réserve ayant quitté le cadre de réserve, mais ayant conservé leur grade à titre honorifique ;
- e. les aumôniers de réserve ne faisant plus partie des cadres de réserve, mais ayant obtenu le titre honorifique de leurs fonctions ;
- f. les sous-officiers et volontaires pensionnés ;
- g. les sous-officiers de réserve et volontaires en congé illimité ;
- h. les anciens sous-officiers de réserve qui n'ont plus d'obligations militaires, mais qui sont membres d'une association de sous-officiers de réserve ;
- i. les sous-officiers honoraires ;
- j. les sous-officiers autorisés par le Ministre de la Défense à porter le grade d'adjudant de réserve à titre honorifique ;
- k. les membres des groupements de résistance (Arrêté-loi du 19 Sep 45 établissant le statut de la résistance armée) ;
- l. les magistrats honoraires ou de réserve de la juridiction militaire ;
- m. les greffiers honoraires ou de réserve de la juridiction militaire ;
- n. les secrétaires et commis-secrétaires honoraires de l'Auditorat Général ;
- o. les aumôniers militaires admis à la pension ou démissionnés de leur emploi, qui ont été autorisés à conserver le titre honorifique de leurs fonctions ;
- p. les membres du personnel soignant civil admis à la pension ;
- q. les militaires en mobilité ;
- r. les militaires en retrait temporaire d'emploi.

3. Cas où l'uniforme peut être porté

Les personnes visées sous le 2 peuvent revêtir l'uniforme dans les cas suivants :

- a. A l'occasion de leur mariage ;
- b. Pour assister aux fiançailles, au mariage, aux noces d'or, d'argent, à la communion solennelle ou une cérémonie similaire ou aux funérailles d'un de leurs proches ;

- c. Pour assister à des cérémonies patriotiques ou militaires, à des fêtes officielles à caractère patriotique ou militaire, aux congrès et cérémonies d'associations d'officiers, de sous-officiers, de volontaires ou de résistants ;
- d. A l'occasion de séances d'information pour futurs miliciens pour lesquelles le Commandant de Province ou les autorités territoriales supérieures estiment pouvoir accorder leur patronage ;
- e. A l'occasion des jours de fêtes officielles des communautés culturelles (11 juillet, 27 septembre).

4. Autorisation à solliciter, s'il échet.

- a. Si l'uniforme doit être revêtu uniquement dans la commune où a lieu l'événement : aucune autorisation n'est nécessaire.
- b. Si l'uniforme doit être revêtu hors de cette commune : solliciter par écrit, autant que possible quinze jours avant l'événement, l'autorisation écrite du Commandant de Province du lieu de résidence.
- c. Si l'uniforme doit être revêtu à l'étranger : solliciter par écrit, huit semaines avant l'événement, l'autorisation écrite du délégué du Ministre de la Défense : Direction Générale "Human Resources" - Division Personnel (HRG-A), Quartier Reine Astrid, Rue Bruyn 1, 1120 Neder-Over-Heembeek. Le délai de huit semaines est nécessaire car l'autorisation des autorités étrangères doit être obtenue.
- d. Pour les personnes visées sous 2.l, 2.m et 2.n, les autorisations doivent être demandées à l'Auditeur Général ; pour les aumôniers (2.o), elles doivent être demandées à l'Aumônier en Chef de leur culte ; pour les membres du personnel soignant civil (2.p), à la Direction Générale "Human Resources" - Division Personnel (HRG-A), Quartier Reine Astrid, Rue Bruyn 1, 1120 Neder-Over-Heembeek.

5. Forme des demandes

Les demandes doivent mentionner : nom, prénoms, grade, qualité (voir 2 ci-dessus), numéro de la matricule, adresse, événement célébré, date et lieu où se passera l'événement, éventuellement trajet au cours duquel l'uniforme sera porté.

6. Pièces justificatives à posséder

- a. Les personnes visées sous le 2 qui portent l'uniforme doivent être en possession d'une pièce établissant leur qualité et leur grade ou, à défaut, d'une « attestation de qualité » à demander à la Direction Générale "Human Resources" - Division Personnel (HRG-A), Quartier Reine Astrid, Rue Bruyn 1, 1120 Neder-Over-Heembeek.

Cette attestation ne sera délivrée qu'une seule fois et pourra servir pour l'avenir. Elle doit être retournée à l'expéditeur, lors de la perte de la qualité pour laquelle elle a été délivrée, ou lors d'un changement de grade.

- b. Les membres visés sous le 2.h doivent être, de plus, en possession de leur carte de membre de leur association.
- c. Les personnes revêtant l'uniforme dans les cas cités au 4.b ou au 4.c doivent, de plus, être en possession respectivement de l'autorisation du Commandant de Province ou de l'autorisation de la Direction Générale "Human Resources" - Division Personnel (HRG-A), Quartier Reine Astrid, Rue Bruyn 1, 1120 Neder-Over-Heembeek pour les personnes visées sous le 4.d).

7. Discipline

- b. a. L'uniforme doit selon les exigences imposées par les circonstances (ex. : tenue de cérémonie), répondre aux prescriptions en vigueur pour les militaires en service actif de leur catégorie (pour les magistrats, les greffiers, les aumôniers et les membres de la résistance, il s'agit évidemment des uniformes qui leur sont propres).
- c. b. L'uniforme doit être porté d'une façon digne et correcte. Le port de l'uniforme est formellement interdit dans toute réunion publique ou privée à caractère politique ou électoral, ainsi que lors de l'exercice de toute profession.
- d. c. Les abus doivent être portés à la connaissance de la Direction Générale "Human Resources" - Division Personnel (HRG-A), Quartier Reine Astrid, Rue Bruyn 1, 1120 Neder-Over-Heembeek qui fera prendre les mesures qui s'imposent. Les contrevenants pourront, suivant les circonstances, faire l'objet de poursuites judiciaires, sur base de l'article 228 du Code pénal.

8. Divers

L'officier mis à la pension de retraite, auquel le Roi a accordé un grade honoraire, peut porter le titre et les marques distinctes de son grade honoraire.

9. Cour militaire

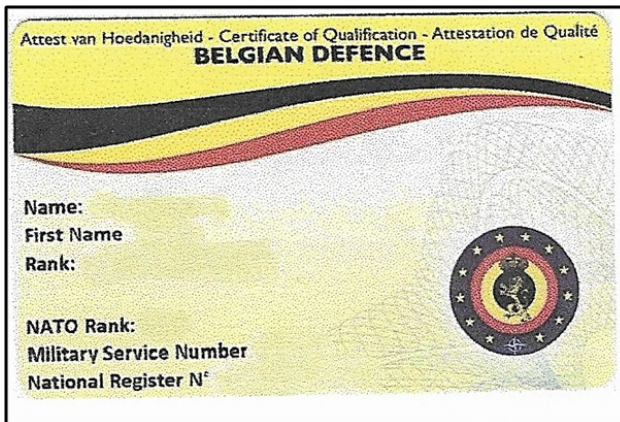
Les officiers généraux et supérieurs pensionnés ou les officiers généraux et supérieurs de réserve en disponibilité, désignés pour siéger à la Cour militaire, doivent revêtir l'uniforme (tenue de cérémonie).

Aucune autorisation préalable n'est nécessaire, il suffit qu'ils soient porteurs de leur convocation.

10. Dispositions finales

- a. Toute difficulté relative à l'application du présent ordre général doit être exposée par écrit à la Direction Générale "Human Resources" - Division Personnel (HRG-A), Quartier Reine Astrid, Rue Bruyn 1, 1120 Neder-Over-Heembeek, par la voie du Commandant de Province (ex. : port de l'uniforme dans d'autres circonstances que celles prévues sous le 3).
- b. Toute question relative à la composition de la tenue à revêtir en raison de l'événement doit être posée à Dir Ter-Protocole, rue Lambermont 4, 1000 Bruxelles.

Attestation de qualité



Qu'est-ce qu'une attestation de qualité ?

L'attestation de qualité est un document permettant aux militaires qui ne sont plus en service actif, de prouver leur précédente qualité de militaire.

A quoi sert l'attestation de qualité ?

L'attestation de qualité peut servir comme document justificatif pour : Demander l'autorisation du port de l'uniforme par les militaires qui ne sont plus en service actif (OG-J/571 C + DGHR-REG-DISPSYS-001 (Art. 104.d.) Demander un logement pour militaires pensionnés. L'accès à certains quartiers (e.a mess). L'accès à certains quartiers militaires à l'étranger. Réduction du prix d'entrée de certains musées liés à la Défense.

Comment obtenir cette attestation de qualité ?

L'attestation peut être demandée soit via l'ESA, soit via une demande ECRITE de l'intéressé à : Direction Générale Ressource Humaine Division Expertise Administrative Section Expertise Administrative Sous-section Notariat Quartier Reine Elisabeth Rue d'Evere, 1 1140 BRUXELLES E-mail: notariat@mil.be La demande doit contenir les données suivantes:

Nom, prénom, grade, matricule, date de pension, numéro de Registre National, date de naissance, lieu de naissance, adresse de résidence.

Pour plus d'Info consultez :

<http://www.belgian-navy.be/t4388-le-reglement-militaire-sur-les-tenues-et-les-decorations>

LES CHÈQUES-REPAS : AUSSI POUR LA RÉSERVE

(Source : Réserve Flash n°23)

Dans le cadre de la revalorisation du statut pécuniaire, un Arrêté Royal a été publié le 4 avril 2022 relatif à l'octroi de chèques-repas.

Cet arrêté est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2022. Par ce Flash, nous voulons confirmer qu'il s'applique également au militaire de réserve.



Depuis le début des discussions à ce sujet avec les autorités militaires, l'URNOR a fait valoir que cette valorisation devait également s'appliquer à la réserve.

L'URNOR est donc heureux d'annoncer que nous avons pu conclure les pourparlers avec un résultat favorable.

Cette bonne nouvelle nous a été récemment confirmée par le service DGHR-HRB-DNR.

11 novembre 2022—100^e anniversaire de l'inhumation du Soldat Inconnu

*Cdt Hre Paul SCIMAR
S5-Webmaster*

Source : brochure du Service du Protocole du Cabinet du Chef de la Défense distribuée aux invités à la Cérémonie

Quatre ans après la fin de la Première Guerre mondiale, le gouvernement belge décide de suivre l'exemple du Royaume-Uni (1920) et de la France (1920) et d'enterrer le corps d'un soldat inconnu en mémoire de ceux qui sont tombés pendant la Grande Guerre.

Ce 11 novembre 2022, il y a exactement cent ans qu'un soldat inconnu fut enterré en cet endroit, au pied de la colonne du Congrès.

Il symbolise tous les soldats morts pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale et ceux qui ont sacrifié leur vie pour la paix dans des opérations depuis 1945.

Après la décision du gouvernement belge de désigner un soldat inconnu en 1922, une procédure spéciale est mise au point. La dépouille d'un soldat non identifié est systématiquement exhumée dans cinq cimetières militaires où l'armée belge a durement combattu lors de la dernière guerre.

Le Soldat Inconnu est choisi parmi ces cinq militaires inconnus, tombés au combat dans et autour des forts de Liège, Namur et Anvers, sur le front de l'Yser et pendant l'offensive finale en Flandres de 1918. Personne ne connaît ses origines ni son rang...



Les cinq cercueils arrivent par train le vendredi matin 10 novembre 1922 à la gare de Bruges, avant d'être exposés dans une chapelle ardente provisoire.

Des dizaines de détenus de guerre y montent la garde avant d'être emmenés vers leur destination finale.

L'après-midi, Reinold HAESBROUCK, aveugle de guerre, est emmené à la chapelle ardente où il touche les cercueils un par un avant de se placer au milieu en déclarant au Ministre de la Défense DEVEZE : *“Le quatrième cercueil en partant de la gauche contient la dépouille mortelle du Soldat Inconnu, monsieur le Ministre”* en désignant le cercueil avec son bâton blanc.

À l'arrivée du cercueil du Soldat Inconnu le lendemain à Bruxelles, une courte cérémonie est organisée au petit cimetière militaire de Steenbrugge, où reposent les quatre “autres” soldats inconnus. Faute de place, seules quelques personnalités et invités sont regroupés autour des quatre tombes, dont... Reinold HAESBROUCK. Il a choisi d'assister à l'inhumation des quatre soldats inconnus à Bruges. On peut lire sur leur tombe “militaire inconnu, mort pour la Belgique”. Pour eux, pas de flamme éternelle ni de trompette...

Bruges, le 11 novembre 1922. Huit invalides de guerre – dont quatre sont amputés du bras gauche et quatre du bras droit – portent le cercueil du Soldat inconnu sur leurs épaules depuis la chapelle ardente de la gare de Bruges, où le cercueil est ensuite disposé sur un wagon.

Le voyage vers Bruxelles peut commencer. Lentement et majestueusement, l'hymne national se met à résonner au départ du train. La cloche de la victoire retentit lorsque le train quitte Bruges. Les drapeaux sont en berne dans toutes les gares entre Bruges et Bruxelles, et les quais sont bondés.

Le train entre en gare à Bruxelles-Nord vers 9h50. Le cercueil est porté par huit invalides de guerre jusqu'à une chapelle ardente temporaire et salué le long du parcours par une haie d'honneur composée de pas moins de 70 drapeaux de régiments. À mi-parcours, une voix masculine grave énumère les villages et les villes *«des batailles héroïques où le soldat belge s'est couvert de gloire, qu'il soit sorti victorieux de la bataille, ou mort avec honneur»*. Le cercueil est ensuite chaleureusement acclamé par les plus hautes autorités du pays, dont le Roi Albert Ier et son fils, le Prince héritier Léopold.

Après les honneurs, le cortège se forme. Le cercueil du Soldat Inconnu est déposé sur un affût de canon. Il se dirige au son de la marche funèbre de Beethoven vers la colonne du Congrès, au pied de laquelle il sera inhumé, flanqué de deux lions en bronze. La foule, dont la Reine Elisabeth et les représentants des forces alliées, attend l'arrivée



du Héros inconnu. Le Roi Albert et le Prince Léopold suivent le cortège funéraire à pied. La minute de silence n'a pas lieu à 11 heures car le cortège n'est pas encore arrivé à la colonne.

L'hommage au Soldat Inconnu est très solennel. Les drapeaux sont en berne. Dans les rues, les gens s'immobilisent et se découvrent la tête. À 11 h 15, le Roi Albert Ier épingle les principales décorations sur le drapeau recouvrant le cercueil. Les hauts représentants militaires des autres nations suivent son exemple.

À 11 h 25, le cercueil est déposé au pied de la tombe. Le « Aux Champs » retentit. Le cercueil est descendu et le Soldat Inconnu disparaît à jamais dans sa tombe. Une salve de canon annonce une minute de silence. Une simple pierre de granit est ensuite posée sur la tombe.



On peut lire sur une plaque en bronze : «Ici repose un soldat inconnu, mort pour la Patrie”.

Le Roi Albert tient un discours émouvant et prononce les mots suivants : *«Peu importe qu’il ait été bourgeois, ouvrier ou agriculteur, Flamand ou Wallon. Nous lui rendons hommage, car il représente à nos yeux les qualités éternelles de notre espèce, car il est le symbole intangible de la défense de notre liberté, de notre unité et de notre indépendance, et la garantie de l’immortalité de notre Patrie.»*

L’hommage floral qui suit est impressionnant. La tombe du Soldat Inconnu est recouverte de dizaines de couronnes de fleurs. La cérémonie se termine par un long défilé de soldats belges et alliés.

Lorsqu’à la fin de l’année 1922, le Chevalier Ancien-combattant de GOEMAERE propose de disposer quatre torches allumées en permanence sur la tombe du Soldat Inconnu, le bourgmestre de Bruxelles Adolphe MAX charge l’architecte de la ville d’élaborer différents projets. C’est finalement le projet du baron Henri KERVYN de LETTENHOVE de Bruges qui est retenu. Il esquisse dans son bureau un simple brasero qui repose sur quatre lions ailés. Le lion est un symbole de force, de bravoure et de la Belgique.

La Flamme éternelle est allumée pour la première fois le 2 novembre 1924 à 18 heures, près de deux ans après l’inhumation du Soldat Inconnu. Il brûle désormais quasi sans interruption depuis lors.

L’association sans but lucratif “Comité de la Flamme” est fondée le 20 juillet 1951, dans le but de perpétuer le souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour la patrie et d’honorer la mémoire du Soldat Inconnu belge en ravivant la flamme sur sa tombe.

Le 10 mai 1952, jour anniversaire de l’invasion allemande de la Belgique en 1940, feu le Roi Baudouin inaugure solennellement la cérémonie d’allumage de la flamme. Depuis lors, cette flamme éternelle est allumée à chaque cérémonie importante, aussi par des chefs d’État étrangers en visite dans notre pays.



Le 11 novembre 2005, le Comité de la Flamme est officiellement transféré à la Défense, étant donné l'âge avancé de ses membres de l'époque, dont beaucoup étaient des vétérans de la Seconde Guerre mondiale. Depuis lors, c'est le Commandement militaire de la Région de Bruxelles-Capitale qui veille aux traditions du Comité de la Flamme.

La Flamme éternelle a été ravivée ce 11 novembre 2022, peu après 11 heures, par Sa Majesté le Roi. Le Last Post a ensuite été joué en l'honneur des disparus.

Afin d'entretenir le souvenir du Soldat Inconnu auprès du grand public et des jeunes, le *War Heritage Institute*, a présenté l'évocation historique du "*Gathering of the soil*" en collaboration avec les commandements militaires de province concernés. Du 7 au 9 novembre 2022, de la terre a été collectée dans les cimetières militaires des provinces de Liège, Namur, Anvers, de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale pour être mise dans des urnes. Celles-ci symbolisent les principaux champs de bataille où la plupart des soldats belges sont tombés au cours de la Première Guerre mondiale. Elles correspondent également aux cinq cercueils d'autrefois.

Une première commémoration a eu lieu le 10 novembre 2022 au cimetière militaire de Bruges. Durant celle-ci, une cousine de Reinold HAESBROUCK a désigné l'une de ces urnes en son hommage. Cette dernière a été amenée à Bruxelles pour la commémoration nationale du 11 novembre 2022 et a été déposée sur la tombe du soldat inconnu, en présence du roi Philippe.

Les quatre urnes restantes ont été associées à la commémoration du 11 novembre 2022 à Bruges. Cinq nouveaux parterres ont été inaugurés pour symboliser les cinq cercueils des soldats inconnus, ainsi qu'une flamme éternelle semblable à celle de la Colonne du Congrès

Biographie de Reinold Haesebrouck

Reinold Haesebrouck, né le 05 octobre 1892 à Sint-Michiels-Brugge (Bruges était alors ville de garnison du 3^e régiment de lanciers depuis 1888) fut milicien de la classe 1912 et appartenait au 3^e régiment de lanciers. Il y fut affecté le 11 octobre de la même année.

Ce cavalier milicien était Mobilisé le 31 juillet 1914, il participa, au sein de son Régiment, à tous les combats de la Première Guerre mondiale : la Gette (Orsmael-Gussenhoven) le 10 août, la campagne d'Anvers de mi-août à fin septembre, ensuite l'Yser. Il fut grièvement blessé le 24 octobre 1917 dans les dangereuses tranchées de Diksmuide (« La Casbach ») alors qu'il allait secourir un ami ou un officier blessé. Il y perdit malheureusement la vue.



Le Président et les Membres du Comité du Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège vous présentent, à vous et à tous vos proches, leurs meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour 2023.

Les épïcêtres d'une tragédie

*Cdt Hre Paul SCIMAR
S5-Webmaster*

Durant les congés de Toussaint, j'ai souhaité effectuer un voyage mémoriel. Je me suis ainsi rendu dans les environs de Verdun, l'épicentre d'une tragédie, afin d'y visiter le Mémorial de la Grande Guerre et le fort de Douaumont.

En réalité, tout à commencé à Pâques lorsque des amis Vosgiens avaient organisé pour moi et des amis Belges un week-end festif et de randonnée 4x4. Nos hôtes nous ont proposé de visiter le Musée-Mémorial du Linge. Lorsque j'ai reçu le programme du week-end, je me demandais ce que nous allions visiter. Je pensais naïvement à un musée consacré au linge (de maison)...

En réalité, le **Musée-Mémorial du Linge** est un lieu de mémoire de la Grande Guerre situé sur le territoire de la commune d'Orbey, dans le département du Haut-Rhin. Le Linge fut un champ de bataille de la Première Guerre mondiale autour du collet du Linge où un affrontement particulièrement meurtrier se déroula entre le 20 juillet 1915 et le 16 octobre 1915 et causa environ 20.000 pertes dont environ 3.500 morts dans chaque camp au cours de la bataille du Linge. Il s'est ensuivi une guerre de position avec des échauffourées et des duels d'ar-



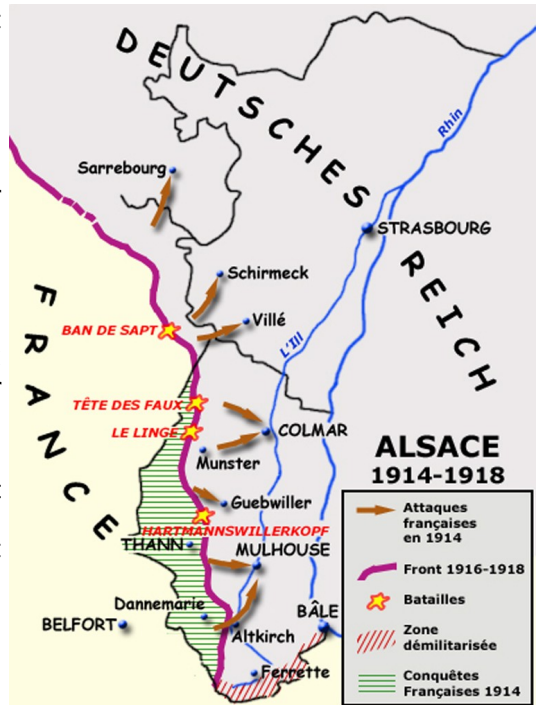
tillerie jusqu'au 11 novembre 1918. Le vaste site est un témoin poignant de cette « guerre des tranchées », creusées dans la terre meuble, consolidées sommairement avec des rochers, sacs de sable et rondins en bois pour les tranchées françaises et en infrastructures solides pour le système de défense allemand. Plusieurs centaines de soldats reposent encore sur le champ de bataille.

Un peu d'histoire : en 1914, l'Alsace fait partie intégrante de l'Empire allemand depuis le traité de Francfort signé le 10 mai 1871. Au mois d'août 1914, les troupes françaises franchissent les crêtes des Vosges et s'avancent en pays ennemi. Quelques semaines plus tard, le front se stabilise sur le versant est du massif qui devient le seul champ de bataille de montagne du front de l'ouest. Alors que l'armée allemande bénéficie des voies d'approvisionnement qu'elle a développé depuis des années en plaine d'Alsace et dans les vallées, les Français se heurtent à un problème logistique majeur, puisqu'ils ne disposent que des cols pour acheminer troupes et matériel. Ce handicap va amplifier, pour eux, les très dures conditions de la guerre en montagne.

Cette crête va revêtir, aux yeux du haut-commandement français, une importance majeure dans le courant de l'été 1915. L'offensive déclenchée le 20 juillet a pour objectif son franchissement pour s'emparer de la vallée de Munster selon la stratégie du débordement par les hauteurs. Mais l'armée allemande a progressivement transformé ce lieu, paisible et jusque-là sans histoire, en une forteresse quasiment inexpugnable pour contrecarrer ces projets.

Son état de conservation permet, aujourd'hui encore, de mesurer l'impossibilité de la mission confiée aux bataillons de chasseurs pour franchir cet obstacle imprenable.

On l'oublie souvent mais la ligne de front s'étendait au-delà de la Somme et de Verdun. Cette visite du musée et du site remarquablement conservé m'a marqué.



Ainsi, durant l'été, je suis de retour dans les Vosges et je décide de visiter un autre lieu de mémoire : Hartmannswillerkopf.

Le **Hartmannswillerkopf**, rebaptisé **Vieil Armand** après la Première Guerre mondiale, est un éperon rocheux pyramidal, dans le massif des Vosges, surplombant de ses 957 mètres la plaine d'Alsace du Haut-Rhin.



Le site se décompose en deux parties : d'une part, le monument national constitué de la crypte et du cimetière militaire du Silberloch d'une superficie de 1,67 ha, d'autre part le champ de bataille avec ses vestiges et ses monuments.

Un monument national y est érigé en souvenir des combats qui s'y déroulèrent durant le premier conflit mondial, en 1915 surtout. En effet, situé en droite ligne à 7 km de Thann et 6 km de Cernay, entre lesquelles passait la ligne séparant la partie de l'Alsace redevenue française dès 1914 et celle reprise par les troupes allemandes, le Vieil Armand était un sommet stratégique alors âprement disputé.

Les principaux combats eurent lieu les 19 janvier-20 janvier, 26 mars, 25 avril-26 avril et 21 décembre-22 décembre 1915 faisant près de 20.000 morts dont une majorité de Français. Ensuite le front s'est stabilisé et ne donna lieu qu'à des duels d'artillerie et qui a valu au sommet le nom de Montagne sacrée d'Alsace. Au sommet, il y a environ 22 m qui séparent les lignes allemandes des lignes françaises. L'in-

convénient de cette situation est que les lignes doivent constamment être silencieuses, car elles peuvent s'écouter les unes les autres, et donc découvrir les stratégies de l'ennemi.

Ici aussi, cette visite m'a marqué.

C'est pour cela que dernièrement, je me suis rendu à Verdun et y ai visité le **Mémorial de la Grande Guerre**.



Le Mémorial présente la bataille de Verdun de 1916 d'un point de vue franco-allemand. Il raconte la guerre telle qu'elle a été vécue des deux côtés du front.

L'exposition permanente s'étend sur 1.500 m² sur les trois niveaux du Mémorial :

1. Le rez-de-chaussée présente l'histoire de la bataille de Verdun et fait découvrir aux visiteurs la vie d'un soldat en première ligne. Un spectacle audiovisuel évoque l'expérience des combats. Dans une aile du musée, les canons d'artillerie et les camions de la Voie sacrée montrent la logistique militaire. Une crypte permet de voir l'intimité d'un soldat caché dans son trou d'obus.

2. Le premier étage présente l'environnement de la bataille. Le visiteur découvre le rôle du commandement mais aussi la vie à l'arrière-front avec les services de santé et l'aviation. Dans le hall d'entrée original du musée, un espace déroule l'histoire du Mémorial lui-même.
3. Au dernier étage, une terrasse permet de découvrir le paysage du champ de bataille, accompagné d'explications.

Il existe également au dernier étage un espace d'expositions temporaires de 175 m², un centre de documentation, une salle pédagogique et un auditorium de 120 places.

Plus de 2 000 objets sont présentés au public :

- objets militaires, tels que des uniformes, des équipements militaires, des véhicules...
- objets illustrant la vie au front, tels que des gamelles, des pipes, des outils...
- objets illustrant la vie à l'arrière, tels que des jouets, des objets patriotiques...
- objets évoquant le deuil ou les commémorations, tels que des décorations, des drapeaux...
- éléments architecturaux provenant des villages détruits.
- fonds documentaire regroupant journaux, affiches, dessins, albums photos, cartes d'État-major, livrets militaires, lettres...

Au total, les collections du musée comptent 2 avions, 20 uniformes complets, 20 carnets de route, 400 pièces d'uniformes, 600 historiques régimentaires, 4.000 plaques de verre, 10.000 objets, 7.000 cartes postales, 8.000 ouvrages et 7.000 photographies.

À l'origine, les collections sont enrichies par les objets qu'apportent les anciens combattants : uniformes, armes, documents. Il y a également du matériel lourd comme des camions, des canons ou des roulanges.

Le prix d'entrée est de 12€/pers. Pour 2€ supplémentaires, vous aurez droit à un billet combiné vous permettant de visiter également le Fort de Douaumont (que j'ai visité) et/ou celui de Vaux.

LE BILAN SOMMAIRE DE LA GRANDE GUERRE

1. L'hécatombe (nombre d'habitants tués)

France	Allemagne	Angleterre
1/27	1/30	1/50

2. Les hommes

10.000.000 morts (dont 454.000 pendant les 4 premiers mois de la guerre), 19.000.000 blessés, 10.000.000 mutilés, 7.000.000 prisonniers, 9.000.000 orphelins, 5.000.000 veuves, 10.000.000 réfugiés, 74.000.000 mobilisés.

3. Tableau comparatif des pertes par pays

Pays	Population	Mobilisés	Tués
France	39.000.000	8.501.045	1.391.000
Allemagne	10.300.000	13.250.000	1.950.000
Autriche-Hongrie	52.605.000	9.000.000	1.542.000
Angleterre + Dominions	45.500.000 + 375.000.000	8.375.000 + 895.000	682.000 + 187.000
Italie	37.000.000	5.704.000	750.000
Russie	150.000.000	15.070.000	1.700.000
Belgique	7.570.000	390.000	41.300

4. La guerre à la minute

On comptait 6.400 tués par jour = 4 à la minute...

5. L'infanterie massacrée

1 fantassin sur 4 a été tué. 75.000 français ont été fauchés par les tirs de l'artillerie... française.

6. Destructiions matérielles

1.699 communes entièrement détruites, 707 communes au 3/4 détruites, 1.656 communes à 1/2 détruites, 52.754 Km de route, 73.885 Km de voie ferrée, 4.875 ponts, 2.060.000 ha de terrains non cultivés, 1.740.000 ha de terrains cultivés, 20.603 usines, 313.675 maisons partiellement détruites,...

7. La guerre en progrès

14-'18 : 10.000.000 morts <—> Guerre de Napoléon : 1.700.000 morts

Sur le chemin du retour, je me suis arrêté au **Fort de Fermont**.

L'ouvrage de Fermont est un ouvrage fortifié de la ligne Maginot, situé dans le département de Meurthe-et-Moselle, non loin de Longwy.

C'est un gros ouvrage d'artillerie, comptant neuf blocs. Construit à partir de 1931, il a été abîmé par les combats de juin 1940, avant d'être réparé au début de la guerre froide. C'est désormais un musée ouvert au public.

L'ouvrage est composé en surface de sept blocs de combat et de deux blocs d'entrée avec, en souterrain, une caserne, une cuisine, des latrines, un poste de secours, des PC, des stocks d'eau, de gazole et de nourriture, des installations de ventilation et de filtrage de l'air, des magasins à munitions et une usine électrique, le tout relié par des galeries profondément enterrées. Ces galeries mesurent 10 kilomètres, répartis sur 160 hectares ; elles sont construites au minimum à 30 mètres de profondeur pour les protéger des bombardements.

L'ouvrage, toujours propriété de l'Armée française, est confié à l'Association des Amis de l'Ouvrage de Fermont et de la Ligne Maginot, qui se charge de l'entretien et des visites touristiques.



La visite de Fermont est un périple de plus de deux heures, en partie en sous-sol et l'autre en surface, au milieu des blocs de combats dont les abords portent encore les stigmates des combats de 1940. Le trajet-type compte la descente à 30 mètres sous terre dans le principal monte-charge de l'entrée des munitions, puis la visite d'une partie de l'ancien magasin à munitions M1 aménagé avec quelques reconstitutions (wagonnets, casiers à obus et mannequins). La visite se poursuit par le trajet à partir de la gare du M1 jusqu'aux blocs de combat en train électrique. Le premier bloc à découvrir est le bloc 4, dont l'accès aux chambres de tir se fait de nouveau en monte-charge. Il s'agit d'une casemate d'artillerie pour trois tubes, dont un des obusiers est mis en scène avec des mannequins. La visite se poursuit en extérieur pour aller jusqu'au bloc 1 voisin, équipé d'une tourelle pour deux canons de 75 mm.

Après le retour en souterrain et en train, le visiteur découvre les galeries de la caserne puis de l'usine, avec les groupes électrogènes en état de marche. Les groupes de visiteurs rejoignent l'entrée des munitions en passant par la galerie abritant les filtres à air, avant de remonter en surface. La visite se termine avec le musée extérieur, devant l'entrée des munitions, qui recèle l'essentiel des matériels utilisés sur la ligne Maginot et notamment cinq tourelles d'artillerie (dont trois provenant de l'ouvrage de Bréhain voisin) qui sont les seules en France à être ainsi présentées au public. Le mémorial érigé à la mémoire des troupes de forteresse « livrées à l'ennemi sans avoir été vaincues » rappelle que la majorité de la ligne Maginot tenait toujours à l'armistice du 22 juin 1940.

Ce site gigantesque de la 2e guerre mondiale, en parfait état de conservation, avec toute sa machinerie et ses mises situation vaut de le détour.

Source : Wikipedia et website des sites évoqués (voir ci-après)

Informations complémentaires :

Musée-Mémorial du Linge : <https://linge1915.eu>

Hartmannswillerkopf : <https://www.memorial-hwk.eu>

Mémorial de la Grande Guerre : <https://memorial-verdun.fr>

Fort de Fermont : <https://www.fort-de-fermont.fr>

Coup d'œil dans le rétroviseur

Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président

Célébration de notre 60^{ème} anniversaire, le 4 juin 1994.
Le BAN - Edition de juin 1994 - pp. 11 à 14

LA JOURNEE DU 4 JUIN 1994

4 juin, 9 heures, 70 officiers de Réserve et épouses se retrouvent au siège de Liège de la Générale de Banque. C'est l'heure du regroupement pour la grande journée du 60^{ème} anniversaire. Un café bien serré met en forme les participants et permet déjà, dans une ambiance à la fois conviviale et fraternelle d'échanger les premières impressions sur le concert de la veille.

Tous prennent place dans le bus que le TEC Liège-Verviers a mis à la disposition du Cercle afin de faciliter le transport vers les diverses manifestations de la journée.

10 heures, les participants sont rassemblés en la Cathédrale Saint Paul de Liège. Monsieur le Chanoine Brouwers, Monsieur l'Aumônier Militaire Leroy assisté de Monsieur le Diacre Renier (l'Adjudant Renier en service à l'Hôpital Militaire Reine Astrid de Bruxelles) concélébrèrent la messe d'action de grâce en l'honneur de notre 60^{ème} anniversaire

Le sermon de notre service religieux d'action de grâces a été lu en la Cathédrale Saint-Paul par le S3 du Cercle, en voici le texte :

Mon Colonel,
Monsieur le Chanoine
Monsieur l'Aumônier
Mesdames,
Messieurs,
Chers Amis Officiers de Réserve,

Il y a dix ans nous fêtons notre 50^{ème} anniversaire et à cette occasion notre regretté Roi Baudouin nous accordait le titre de Cercle Royal des Officiers de Réserve de la Province de LIEGE.

Merci à tous ceux qui ont permis à notre Cercle de vivre intensément ces cinquante premières années. Merci à tous ceux qui suivent les traces de leurs prédécesseurs et donnent le meilleur d'eux-mêmes pour que notre association puisse demeurer à l'avenir ce qu'elle est devenue.

Aujourd'hui nous célébrons notre 60ème anniversaire.

Cette célébration me donne l'occasion de faire le point sur des faits d'un passé récent et d'exprimer notre confiance dans l'avenir, si nous savons maintenir notre idéal au niveau le plus élevé.

Permettez-moi de dresser un bref tableau géopolitique de ces dix dernières années.

La situation internationale a été grandement bouleversée. Avec l'écroulement du mur de Berlin, l'Europe s'est vue dans l'obligation de réviser ses alliances et son système économique; l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, elle-même, a du repenser ses structures.

Les troubles ethniques et les guerres intérieures dans divers pays d'Europe et d'Afrique ont dicté à l'Organisation des Nations Unies de mettre en place divers contingents de Casques Bleus afin de tenter de ramener la paix dans ces pays; la tâche est grande. les moyens mis en oeuvre sont importants. les souffrances sont nombreuses mais le but visé reste très difficile à atteindre.

Plus près de nous, en Belgique nous avons connu de grands bouleversements et d'intenses émotions.

Notre Gouvernement a mis en place un système fédéral; le service militaire a été suspendu; Sa Majesté le Roi Baudouin n'est plus et nous avons reporté notre confiance sur la personne de son frère le Roi Albert II; de trop nombreux militaires belges sont morts dans des opérations humanitaires à l'étranger.

Notre Cercle a perdu des membres chers et le past- président de l'Union Royale Nationale des Officiers de Réserve de Belgique - le Capitaine de Frégate Demoulin - vient de nous quitter inopinément.

Le tableau que je viens de dresser est parfois sombre mais des lueurs d'espoir éclairent cette longue nuit.

La question Palestinienne est en marche vers une solution que nous pouvons espérer durable.

L'apartheid en Afrique du Sud a été officiellement aboli.

De plus en plus d'hommes mettent tous leurs espoirs dans l'avenir de l'homme.

Nous vivons une époque de crise où, malgré nos désillusions nous devons garder la tête haute et le regard clair.

Notre pays aspire à la paix, mais il n'y a pas de paix pour un pays qui se défait de son âme et de sa volonté nationale.

Notre pays vivra parce que vous êtes unis pour le progrès. pour tous les progrès et que vous vous rappelez cette parole de Baudelaire : "Il ne peut y avoir de progrès vrai, c'est-à-dire moral, que dans l'individu et par l'individu lui-même. Car diriger ce n'est pas seulement commander, c'est poursuivre un but, un idéal auquel on croit, que l'on fait partager à d'autres et dont on montre la direction. Il arrive que tous ne touchent pas la terre promise, il arrive qu'elle ne réponde pas tout à fait à ce que l'on rêvait. Mais l'important c'est d'en avoir fait sentir le besoin, pressentir la vision aux hommes, car c'est ainsi que l'on entretient ce qui fait le plus défaut à l'homme d'aujourd'hui, je veux dire : l'espoir."

A cet auditoire pluraliste de qualité et d'attachement philosophique, je dirais que pour garder vivant l'espoir, qu'il faut réintroduire parmi nous la notion d'idéal. Il faut que nous apprenions de nouveau que c'est en se surpassant que l'homme se retrouve et qu'il pourra dans la société actuelle, atteindre sa propre satisfaction qu'à condition de se créer à lui-même un but qui le dépasse, qui soit hors de lui-même.

En cette cérémonie d'action de grâces promettons à notre Créateur de sauver l'âme même de notre idéal et remercions Le pour la grande bienveillance qu'Il met dans la direction de nos destinées.

Aujourd'hui, nous voulons aussi nous souvenir de tous ceux qui, il y a 50 ans, se sont portés au secours de l'Europe - beaucoup d'entre eux ont fait le sacrifice de leur vie - ils nous ont rendu la liberté et l'accès à la démocratie, faisons-en bonne usage.

En guise de conclusion je voudrais vous remettre en mémoire deux devises. Tout d'abord celle d'une unité liégeoise qui sera très prochainement dissoute - le Centre d'Instruction N° 1 de Saive -, sa devise est -était- "TOUT AU DEVOIR", mots qui caractérisent, si ils sont bien compris, tout l'idéal de l'Officier de Réserve.

Une seconde devise, celle de notre Cercle "REGIS AD EXEMPLAR" "en suivant l'exemple du Roi", ce Roi qui est non seulement notre chef mais aussi le ferment de notre union nationale .

Vive le Roi - Vive la Belgique.

AMEN.

Il est 11 heures 15, les Officiers de Réserve et leurs épouses se retrouvent au Monument National à la Résistance (Avenue Rogier) pour une cérémonie d'hommage aux Officiers de Réserve qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de la Patrie. Moment emprunt d'émotion, à double titre, car l'instant est solennel mais nous avons la joie d'accueillir notre ami le Commandant Gaston Devillé, qui malgré sa maladie a tenu à être présent. Avant de déposer une couronne, un poème dédié à la Patrie est lu.

LA PATRIE

Patrie, on est tenté parfois de blasphémer !...

La lassitude en vous étend sa fine toile

Et le ciel semble se fermer...

Mais si le doute même, en vous prenant aux moelles,

De son ombre un instant fait pâlir tes étoiles,

On ne cesse pas de t'aimer !...

Patrie, on ne sait pas très bien ce que tu es...

Es-tu ville ou le village aux toits de chaume,

Ou la vitre aux abords embués

Devant le clair foyér vers qui l'on tend les paumes,

Ou bien l'immensité que peuplent les fantômes

De ceux que ton rêve a tués ?...

Es-tu le coin de terre où dorment nos aïeux,

L'endroit où la première flamme de tendresse

Un soir a passé dans nos yeux,

Et quand ton nom s'évoque en frisson de caresse,

Tisses-tu seulement d'une égoïste ivresse

Les liens qu'on chérit le mieux ?...

Tu es cela, Patrie, et tu es plus encor...

C'est toi l'essence même et l'âme de la terre,

Et, sans toi, le plus beau décor

Comme un visage clos vous laisse solitaire,

Avec l'humble regret et l'émoi d'un mystère

Dont on n'a pas compris l'essor...

Et c'est pourquoi, Patrie, au lieu de blasphémer

Lorsque la lassitude en nous tisse sa toile,

Quand le ciel semble se fermer

Et quand le doute même, en vous prenant aux moelles,

De son ombre un instant fait pâlir tes étoiles,

On ne cesse pas de t'aimer !...

L. PAYEN

Vendredi 30 septembre – Tir des partenaires

*Cdt Hre Bruno VANDERVELDEN
Past CEM du CRMRLg
Commissaire Divisionnaire e.r.*



En 2011, j'ai soumis l'idée au Comité de notre Cercle d'organiser un tir Police en collaboration avec la Zone de Police de Liège et la Province de Liège, Secteur Enseignement & Formation en son École de Police Agréée par le SPF Intérieur.

C'est ainsi qu'en période normale, soit hors mesures sanitaires COVID19, les séances de Tirs Police étaient organisées dès l'automne arrivé.

En 2015, le **Cdt Serge LOUREAU** et **moi** avons soumis au Comité d'organiser dans un premier temps un Tir Civil pour les Epouses qui est devenu par la suite, le Tir Civil des Partenaires.

Serge et **moi** faisant partie du Royal Cercle Sportif des Policiers Liégeois – Section Tir, avec accord du Comité, nous avons organisé le tir dont question en collaboration avec la Section Tir proprement dite sous les ordres de son Président, **l'Inspecteur Principal de Police e.r. René PETRE** et des membres de son Comité Messieurs **Robert MIGEOTTE** et **Giovanni LEVATINO**.

Les armes des pistolets et/ou révolvers ainsi que les munitions, Calibre .22 sont fournies par la Section de Tir.

Comme il s'agit d'un Tir annuel, la législation sur les armes permet un tir unique pour une personne non membres d'un club de tir agréé.

Une information sur les - tir.eur.euse-s - doit parvenir au Service des Armes du Gouverneur de la Province de Liège via un formulaire en ligne à télécharger et à compléter et signer par le tireur et validé par le Moniteur de tir et le Président de la Section de Tir.

Le pas de tir permet l'activité de maximum 7 tir.eur.euse-s. Compte tenu du nombre d'inscriptions, le **Cdt Lambert LHOEST** – Co-Moniteur de l'activité avons décidé, pour la sécurité, qu'il y aurait un maximum de 5 tir.eur.euse-s sur le pas de tir proprement dit.

Entre deux séances de tir avec armes à feu, le **Cdt Michel RINGLET** assisté du **SLt Marine LAURENT** a organisé quant à lui sur le stand extérieur un tir avec une arme longue type carabine à plombs. Cela permet d'effectuer, sans temps mort, une rotation des shifts sur le pas de tir armes à feu.

Ce vendredi 30 septembre dito, **Maria, Annick, Geneviève A, Corinne, Elisabeth, Sophie, Patricia, Saïda, Laurence, Célia, Hugo, Marie, Madeleine et Geneviève M** étaient prêt-e-s à effectuer leurs tirs respectifs.

Après le briefing d'usage sur les mesures de sécurité et l'usage des armes Révolver & Pistolet et des munitions, les tirs ont pu commencer à 1650 Hr par 2 shifts de 5 tir.eur.euse-s et 1 shift de 4 tir.eur.euse-s et ce, sous la supervision de **Lambert et moi**.

Le Secrétariat de l'activité étant pris de main de maître par le **Cdt Serge HENNIQUIAU**.



L'activité s'est déroulée comme suit :

I) Tir arme à feu type de poing :

1^{er} tir de 5 cartouches, après examen des cibles quant au groupement des impacts un nouveau tir de 2 X 5 cartouches. Les 10 meilleurs impacts sur les 15 étant comptabilisés.

2^e tir de 2 X 5 cartouches.

II) Tir arme longue à plomb :

1^{er} Tir de zéro tage de 5 plombs ;

2^e et 3^e tirs de 10 plombs.

Les résultats et le classement ont été communiqués aux 14 tir.eur.euse-s à la fin de l'activité qui s'est clôturée par le verre de l'Amitiés.

Un Grand Merci à **René, Robert, Giovanni, Lambert, Serge, Michel et Marine** pour leur dynamisme lors de cette activité au profit des Partenaires de nos Membres.

Félicitations aussi à nos tir.eur.euse-s pour leurs implication, dynamisme et motivation.

Si les circonstances le permettent à l'année prochaine !

Réservistes attention !

Vous êtes **RESPONSABLES**
de votre carrière et de votre dossier.

Avec le logiciel HRM, votre DAES (ex-CSM) est votre
réfèrent de base.

Vous devez suivre vous-même votre dossier pour
confirmer certaines opérations.

Prenez les devants ! Rencontrez vos gestionnaires !

Samedi 12 novembre — Repas de Corps-Ladies Night

*Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président*



Nous y étions l'an dernier et nous y revoilà ce 12 novembre 2022.

En effet, le repas de corps du Cercle s'est déroulé à la Bergerie de Cointe. La ferme fut construite en 1848. Ces bâtiments sont chargés d'histoire, plusieurs traces du passé rappellent l'activité de la ferme tels de superbes abreuvoirs qui bordent les salles de réception. D'où l'idée de maintenir le nom "La Bergerie"

C'est donc le 12 novembre en soirée, quelques jours avant la fête du Roi (15 novembre), que nous nous sommes retrouvés dans cette salle si accueillante.

Un excellent repas nous fut servi, dont voici le menu :

Apéritif et zakouskis,

Saumon Bellevue,

Filet mignon,

Tiramisu.

Café et pousse-café.

Dès l'entrée, le Président, le Lieutenant-Colonel Jean-François Dohogne a invité l'assistance à se lever pour le traditionnel toast à SM le Roi, - Vive le Roi - Leve de Koning - Es lebe der Kœnig ! » ensuite quelques mesures de la Brabançonne pour terminer l'acclamation.

Le Vice-Président donne lecture du message qui a été envoyé au Palais Royal à Bruxelles. Vous trouverez le document après cet article.

Voici quelques photos-souvenirs







Le 12 novembre 2022

A Sa Majesté le Roi Philippe Ier
Palais Royal
Rue Brederode, 16
1000 Bruxelles

Sire

Réunis ce 12 novembre 2022, afin de célébrer la fête de Votre Majesté, le Président, le Comité et les membres du Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège Vous assurent de leur filial dévouement et de leur indéfectible attachement.

Jean-François Dohogne
Lieutenant-Colonel de Réserve
Président

Cercle Royal des Militaires de Réserve
de la Province de Liège
Lieutenant-Colonel de Réserve Jean-François Dohogne, Président
Quartier Médecin Lieutenant Joncker
Rue Saint Laurent, 79
4000 Liège



Palais Royal

*Au Lieutenant-colonel (R)
Jean-François.DOHOGNE
Président du Cercle Royal des Militaires
de Réserve de la Province de Liège
Quartier Médecin Lieutenant Joncker
Rue Saint Laurent, 79
4000 LIEGE*

Le 21 novembre 2022

Monsieur le Président,

*C'est avec plaisir que j'ai reçu et transmis à Sa Majesté le Roi vos marques
d'attachement à la Monarchie.*

*Le Souverain me charge de l'honneur de vous adresser, au nom de tous les
Membres de la Famille Royale, ses plus chaleureux remerciements pour ce témoignage de
loyauté et de dévouement à la Belgique et à la Dynastie.*

*Puis-je vous demander de transmettre la gratitude du Roi à tous ceux dont vous
vous êtes fait l'interprète ?*

*Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très
distinguée.*

*Thierry VANDEVELD, Dr Ir
Général
Chef de la Maison Militaire du Roi*

Samedi 15 avril 2023 — Visite culturelle du Faubourg d'Amercoeur

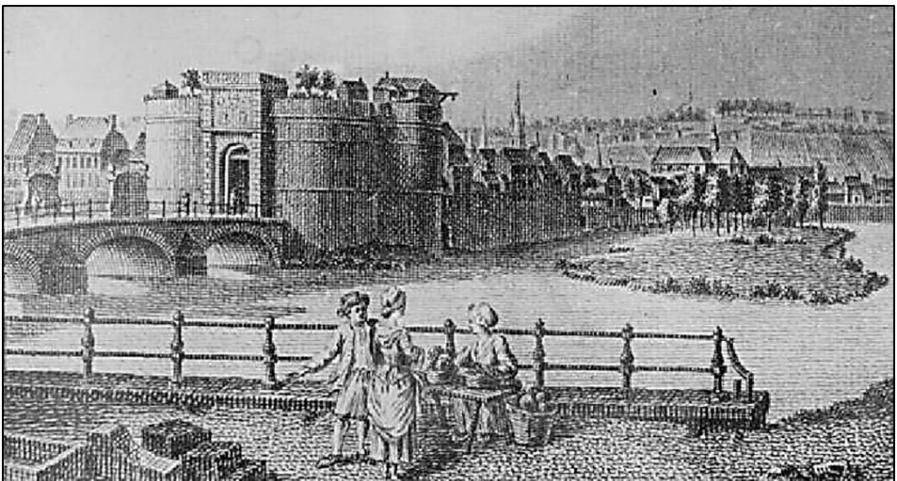
Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président



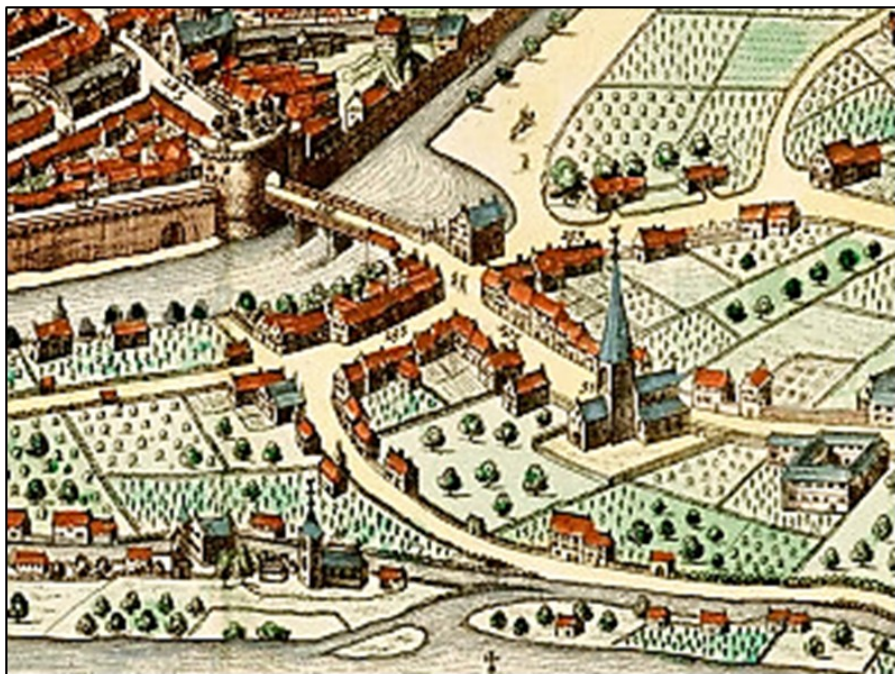
Votre guide : Serge HENNIQUIAU

Depuis une douzaine d'années, nous avons déjà bien fait des tours et des retours sur Liège, mais l'histoire de la ville et de ses monuments est quasiment inépuisable ; aussi je vous propose, pour 2023, **une découverte du faubourg d'Amercoeur.**

Coincé entre Outremeuse, le Longdoz et Bressoux, le petit quartier d'Amercoeur, surnommé le faubourg du cœur, est peuplé de 10000 habitants, semble oublié de tous. Autrefois zone verdoyante et prospère, il a lentement sombré dans l'oubli. Voilà une bonne raison de lui rendre une petite visite.



La porte d'Amercoeur à la fin du 18^e siècle.



Le faubourg d'Amercoeur tel qu'il se représentait au 14^e siècle

L'origine du nom d'Amercoeur serait une déformation d'*Almaric curtis* du nom d'un professeur local. C'est en 1252 qu'apparaît pour la première fois dans une charte de Robermont l'appellation Amercoeur. Cet ancien bailliage du Haut Moyen Âge englobait de nombreuses seigneuries et villages.

Exposé aux fréquents débordements de l'Ourthe et de la Meuse, son sol essentiellement composé de terre, d'argile et d'une assise de gravier, était parcouru de nombreux petits ruisseaux qui dévalaient de Cornillon pour alimenter les marais d'Outremeuse en formant des terres envahies d'énormes dépôts limoneux.

Dès le 13^e siècle, Amercoeur est attaché à la cour scabina-
le [archive] de Jupille dont le siège situé au pont d'Amercoeur possédait à sa tête un bailli relevant de l'évêché de Liège...

...la suite lors de la visite du 15 avril 2023

Je vous donne donc rendez-vous à **15 heures** au pied de la statue du Général BERTRAND, place Théodore GOBERT (4020 LIEGE), à l'entrée du pont d'Amercoeur.

**Cercle Royal des Militaires de Réserve
de la Province de Liège**

Quartier Médecin-Lieutenant JONCKER
Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
GSM : 0475/45.51.93
Site Web : www.crmrlg.be
Courriel : crmrlg@skynet.be

PERMANENCES

Lundi, mercredi et vendredi
de 09h00 à 11h00

COMPTE BANCAIRE

Pour la cotisation et la participation aux frais des activités
IBAN : BE73 0000 3936 8660

Cotisation annuelle : 16 €

QUELQUES ADRESSES UTILES

Commandement Militaire de la Province de Liège

Quartier Lieutenant Médecin Joncker - Rue Saint-Laurent 79 - 4000 Liège
Tél : 02.442.85.28

Union Royale Nationale des Officiers de Réserve de Belgique a.s.b.l.

Quartier Prince Albert -Rue des Petits Carmes 24 Bte 1 1000 Bruxelles
Tél : 02/501.23.38 - urnor-knvro@skynet.be

**Union Royale Nationale des Sous-Officiers de Réserve de Belgique
a.s.b.l.**

Quartier Prince Albert - Rue des Petits Carmes 24 Bte 2 - 1000 Bruxelles
Tél : 02/501.23.37 - knuroo-urnsor@skynet.be

RESPONSABLE REVUE

Editeur responsable et mise en page : Cdt d'Adm Hre Paul SCIMAR

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).